

Compte rendu CE Région Paris-Ouest du 30 juin 2015.

Présents à la réunion pour la direction : Mme NEUILLY. Mr BAILLY. MR DEBART.

Présents pour la CFDT : Mme ROUSSILLON. Mme ROGOGINE .Mr BOUCHER / _Mme DACOSTA et Mme GUERLE (Absentés)

1. CA du mois de mai 2015. Intervention de Mr Bailly

CA : Paris : CA difficile, évolution négative. Cumul RPO : évolution +0.10. Cumul budget : 426 273,9. Cumul réel : 423 344,6. Cumul N-1 : 0.1 %

La bonne nouvelle est que l'on gagne des parts de marché.

Discussion sur les passages en franchise. Mr Bailly rappelle que la tendance n'est pas de franchiser systématiquement, mais de maintenir un équilibre.

Drive : Mr Bailly dit que le bilan est négatif : -5 % sur les 6 derniers mois. Les déploiements sont bloqués à ce jour.

2. Communication sur la masse salariale du mois de mai 2015

Présentation du document.

3. Point sur les horaires d'ouverture des jours fériés.

Les membres demandent à Mr Bailly pourquoi on allonge les plages horaires 1 mois avant alors qu'il avait été décidé autrement en CE. Mr DEBARD répond que ce n'était qu'une information et pas une consultation, donc ce changement peut s'opérer.

4. Point sur les inventaires du premier semestre 2015.

Mme ROGOGINE(CFDT) dit qu'à Viarmes la fermeture est passé de 12h30 à 19h. La direction dit qu'on demande les CA au DM par avance afin d'apprécier de l'utilité d'ouvrir les après-midi si nécessaire.

5. Point sur les modalités de désignations des CHSCT.

Déclaration de la CGT pour faire part à la direction de leur mécontentement quant à l'organisation de cette journée. Mr Boucher demande à la direction de lui fournir les effectifs des 15 magasins RPO qui n'ont pas un effectif de 50 car le code du travail prévoit que nous devons prendre en compte les effectifs de ces magasins sur une période de 3 ans s'ils ont atteint sur 12 mois l'effectif de 50 salariés

Mr DEBART dit qu'il va fournir ces éléments.

6. Présentation de l'accord sur le don de congés.

La CGT fait une déclaration pour expliquer pourquoi ils n'ont pas adhéré à cet accord.

7. Point sur le problème de l'amiante au magasin de Lamorlaye.

La direction est en attente de certains résultats.

8. Délibération sur le renouvellement du matériel téléphonique des membres du CE RPO et l'actualisation des forfaits téléphoniques Bouygues Télécom Pro.

Avis favorable de tous les membres.

9. Information en vue de la consultation des membres du CE sur le bilan HSCT de l'année 2014 de l'établissement Paris Ouest.

Présentation du document par Mme Neuilly. Les membres demandent d'avoir les détails des AT par magasins. A la présentation du camembert sur la répartition des AT par lieux de travail, la CFDT alerte la direction sur les 19% d'accidents dans la partie réserve et rappelle que ça rejoint le discours que l'on a toujours tenu sur les conditions de travail dans ces endroits qui sont devenus pour la plupart sur RPO : DANGEREUSES. La direction répond qu'elle a pris conscience du problème et compte faire un plan d'action qu'il nous présentera le mois prochain. Mr BOUCHER (CFDT) souhaite que la direction associe les membres CHSCT des magasins à leurs réflexions ce qui n'est pas le cas à ce jour .

10. Décision de souscrire avec la société Alinéa un abonnement annuel du comité d'établissement pour l'assister dans le cadre de son fonctionnement, de ses attributions économiques et professionnelles et en matière de gestion des activités sociales et culturelles. Cette assistant s'inscrit dans le cadre de l'article L2325-641 du Code du Travail et s'impute sur le budget de fonctionnement.

Cela concerne la société Alinéa. Mr Gérard explique les modalités, c'est une société de conseil. Sera pris sur le budget de fonctionnement. Vote : 14 favorables.

11. Point à date des entretiens bonus managers et DM.

Indicateur envoyé fin mai. Tous les entretiens doivent être faits à fin juin pour définir les critères. EC4 : indicateur mi-mars, entretien fin avril.

12. Point sur les coachs démarque.

5 postes seront maintenus pour la mission, les autres seront promus.

13. Point sur les visites magasins des membres du CE RPO.

Problème d'horaires (les membres rappellent qu'il existe une charte de parentalité), temps d'habillage et de déshabillage non respectés dans les magasins. Contrat avenir : ils n'ont pas leurs plannings de formation. Problème de comportement d'une employée en ligne de caisse à Montreuil. Problème à Limours sur la procédure d'achat. Problème de saturation des issues de secours à Villepreux .

14. Information du trésorier et du secrétaire.

Pas d'infos.

15. Information du président.

Mr DEBARD s'engage à transmettre les mouvements de DM.

OP national pour les 10 ans de la mission handicap .Plusieurs actions internes et externes seront menées, une campagne d'affichage sera fait en magasin .La direction propose au CE de participer à cette action par l'achat d'un CD à remettre aux salariés. Les membres refusent car le cout est exorbitant : 6000 euros et rappellent à la direction qu'elle n'a pas voulu faire d'effort en matière d'augmentation du budget des œuvres sociales quand cela lui a été demandé. Ce qui motive leurs refus.

Fin de la réunion a 17h30



Vos délégués CFDT

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>



web